

Selon le recensement de 1981, il y avait, à cette époque, 63 000 citoyens d'origine ukrainiennes à Edmonton, 59 000, à Winnipeg et 51 000, à Toronto. On retrouve aussi une forte concentration d'Ukrainiens à Vancouver, Montréal, Calgary, Saskatoon, Hamilton, Thunder Bay, Regina et dans la péninsule du Niagara.

Sur les 529 615 Ukrainiens qui vivaient au Canada en 1981, 59 p. 100 habitaient dans les provinces des prairies et 25,3 p. 100, en Ontario. Leurs luttes culturelles ont eu surtout pour but d'assurer le maintien de leur langue.

Depuis quelques années, les systèmes publics d'éducation des provinces des prairies offrent une éducation bilingue et même trilingue, puisqu'elle comporte un enseignement en français.

Les Ukrainiens sont un élément essentiel de la mosaïque culturelle du Canada. Selon le rapport de l'Ukrainian Community Development Committee de la région des Prairies publié en 1986 par le Comité ukrainien-canadien, «la situation de la minorité ethno-culturelle ukrainienne est très particulière et cette minorité est intégrée de façon permanente à la société canadienne.»

Il y a plus de 1 000 organisations au sein de la communauté ukrainienne. Les tableaux de William Kurelek, qui s'inspirent de son expérience des Prairies, sont très connus. George Ryga est un écrivain d'origine ukrainienne qui a acquis une réputation nationale.

Les Ukrainiens sont présents également depuis longtemps sur la scène politique municipale. William Harwy-lak à Edmonton et Stephen Juba, à Winnipeg, ont été des maires importants. Andrew Shandro a été le premier Ukrainien élu à une assemblée législative provinciale, en 1913, en Alberta. En 1926, Michael Luchkovich est devenu le premier Ukrainien élu à la Chambre des communes. Au total, plus de 200 Canadiens d'origine ukrainienne ont été élus au niveau provincial et 60 autres à la Chambre des communes. En 1970, Stephen Worobetz est devenu lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan. Bien entendu, un ancien député dans cette enceinte, Son Excellence Ray Hnatyshyn, est maintenant le gouverneur général du pays.

Durant la Seconde Guerre mondiale, près de 40 000 Canadiens d'origine ukrainienne ont servi dans les forces armées canadiennes. Les Canadiens-ukrainiens jouent

Initiatives parlementaires

un rôle essentiel dans notre société. Ils ont ouvert la voie vers la reconnaissance de la nature multiculturelle du Canada. Il ne faut pas oublier, cependant, la façon dont on les a traités durant la Première Guerre mondiale.

Nous devons nous assurer que les générations actuelles et futures de Canadiens comprennent notre histoire et notamment des événements comme l'internement des Ukrainiens. De nombreux Canadiens ne connaissent pas les détails de ces événements ou ignorent même qu'ils ont eu lieu. On en parle rarement dans les livres d'histoire officiels, dans nos musées ou dans les reportages sur des événements historiques.

Je remercie le député d'avoir présenté cette motion et de nous donner l'occasion d'intervenir au sujet de l'internement des Canadiens d'origine ukrainienne. Ce qui est plus important, je suis reconnaissant aux membres de la communauté canadienne d'origine ukrainienne qui ont sensibilisé davantage la population à leur histoire.

Sans cette connaissance de l'histoire, nous risquons de répéter les mêmes erreurs chaque fois que des crises mondiales attisent la peur et l'intolérance.

Une des plus importantes conclusions du rapport du comité Spicer, déposé l'été dernier, c'est que les Canadiens doivent acquérir une plus grande connaissance de leur histoire, d'eux-mêmes et d'autrui.

Si nous voulons que notre pays demeure uni, nous devons encourager les Canadiens à raconter et à écouter leur histoire.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, il y a environ un an et demi, j'ai assisté, pour le ministre, à une réunion au cours de laquelle le Ukrainian Redress Committee a donné, en conférence de presse, un aperçu de l'histoire des Ukrainiens.

C'est l'histoire, dont on se souvient encore avec amertume, d'une minorité du Canada.

La motion présentée par le député de Kingston et les Îles mérite toute l'attention du gouvernement. Le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures pour réparer le tort commis par un gouvernement antérieur. Les suggestions de M. Milliken sont excellentes et devraient être prises en considération.

J'appuierai le renvoi de cette motion.